

École Saint-Nom-de-Jésus

Période couverte par le PÉ : Du 2023-07-01 au 2027-06-30

Général : but du projet éducatif

L'école Saint-Nom-de-Jésus définit, dans son projet éducatif, les orientations, les objectifs et les cibles à atteindre en vue de soutenir la réussite éducative de ses élèves.

Général : encadrements légaux

Certains aspects de la démarche d'élaboration du projet éducatif découlent de dispositions stipulées dans la Loi sur l'instruction publique (LIP). Les éléments prescrits sont les suivants :

- les modalités d'élaboration, le contenu, l'échéancier des travaux, la transmission, la diffusion et l'évaluation du projet éducatif des établissements d'enseignement. (LIP, articles 36, 37, 37.1, 74 et 75 pour les écoles et articles 97, 97.1, 97.2 et 109.1 pour les centres)
- la cohérence entre les orientations et les objectifs établis dans le projet éducatif avec ceux du plan d'engagement vers la réussite. (LIP, article 209.2)
- les modalités visant la coordination de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère. (LIP, articles 209.2 et 459.3)

La démarche de planification stratégique fait référence au plan stratégique du Ministère, au plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et au projet éducatif de l'établissement.

Général : mission

Le centre de services scolaire a pour mission d'établir des établissements d'enseignement sur son territoire, de les soutenir et de les accompagner en leur rendant accessibles les biens et services et en leur offrant les conditions optimales leur permettant de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite éducative, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population.

À cette fin, en respectant le principe de subsidiarité, il organise les services éducatifs offerts dans ses établissements et s'assure de leur qualité ainsi que de la gestion efficace, efficiente, équitable et écoresponsable des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose.

Le centre de services scolaire veille également à la promotion et à la valorisation de l'éducation publique sur son territoire, en collaboration avec ses établissements d'enseignement et le comité de parents, de même qu'il contribue, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de sa région.

Source: LIP article 207.1 sept 2022

Vision et valeurs : vision

Gestion personnalisée au service de la réussite

Maximiser l'utilisation d'outils de suivi et de monitoring des résultats.

Implantation d'un modèle de gestion de proximité

Adapter la culture organisationnelle aux enjeux liés à la réussite des élèves.

Parents, personnel et partenaires

Accroître la confiance envers l'immense potentiel du Centre de services scolaire de Montréal

Vision et valeurs : valeurs

- Engagement
- Bienveillance
- Efficacité
- Audace

Contexte dans lequel évolue l'école : environnement externe

93,6 % des élèves de l'école Saint-Nom-de-Jésus sont nés au Québec et 95,7 % d'entre eux parlent français à la maison. L'école Saint-Nom-de-Jésus est située dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Son indice de défavorisation IMSE est 10, ce qui correspond à un milieu défavorisé. L'école travaille avec les différents organismes de son quartier dont; Je Passe Partout, la Maison des Enfants, La Ruelle d'Hochelaga, Garage à musique, Prima Danse, l'organisme GCC La violence et les loisirs St-Clément. La bibliothèque Maisonneuve est un partenaire de choix.

Contexte dans lequel évolue l'école : environnement interne

L'école Saint-Nom-de-Jésus est une école de quartier située au cœur d'Hochelaga-Maisonneuve depuis plus de cent ans. Elle accueille près de 385 élèves, de la maternelle à la 6^e année. Le personnel enseignant compte 24 titulaires, des enseignants spécialistes en éducation physique, arts plastiques, en art dramatique et anglais, ainsi que des orthopédagogues. On y trouve également des services en éducation spécialisée, en psychoéducation et en orthophonie. Le service de garde vient compléter l'équipe avec une quinzaine d'éducatrices. Les parents des élèves de l'école sont impliqués et dynamiques. La collaboration entre l'équipe-école et les parents est un gage de réussite pour notre école.

Sa population scolaire témoigne de la mixité sociale et culturelle de son quartier. La majorité des élèves ont le français comme langue maternelle. Plusieurs partenaires communautaires ont des liens avec l'école et collaborent avec celle-ci dans le but de favoriser le développement global de l'enfant et sa réussite éducative. L'école Saint-Nom-de-Jésus présente une belle stabilité en ce qui concerne les membres de son personnel. Ses élèves sont généralement motivés et son personnel est mobilisé. L'établissement présente une offre de service variée qui répond aux besoins de ses élèves : un volet régulier, un volet alternatif et des classes AMPLI. Le volet alternatif préconise une pédagogie Freinet, qui vise l'expression libre et la collaboration. Le volet régulier propose un contexte favorable à l'inclusion des élèves. Des classes AMPLI, qui offrent un service pédagogique et éducatif adapté aux besoins des élèves ayant un trouble développemental du langage, viennent compléter l'offre de service de l'école. Une belle équipe d'intervenants et de professionnels apporte un soutien de grande qualité au quotidien des enfants. L'école Saint-Nom-de-Jésus bénéficie d'un climat organisationnel positif et les relations entre le personnel et les élèves y sont chaleureuses. Ces relations influencent positivement la réussite éducative des élèves et leur bien-être. En tant qu'école ayant un volet alternatif, membre du Réseau des écoles publiques alternatives du Québec, nous priorisons le développement global de l'élève en contexte multiâges (dans les classes alternatives). L'élève étant le principal acteur de sa réussite, la communauté (enseignants, parents, éducateurs, autres) met en place des conditions favorisant le développement de son plein potentiel. De plus, les milieux alternatifs visent à respecter le rythme d'apprentissage de l'élève et considèrent qu'il doit disposer de toutes les années de son parcours préscolaire-primaire pour atteindre les visées du Programme de formation de l'école québécoise. C'est aussi pourquoi l'évaluation est considérée comme un processus global et doit avant tout soutenir l'élève dans ses apprentissages. Dans le bulletin des écoles alternatives, l'état du cheminement de l'élève est communiqué de manière descriptive, sans notes ni points de comparaison avec les autres élèves.

Forces et zones de vulnérabilité : forces

- Stabilité du personnel
- Le type de leadership de la direction
- Les formes de collaboration avec des organismes et des partenaires pouvant soutenir l'éducation sur le territoire du centre de services scolaire et de sa région administrative (municipalités, établissements d'enseignement supérieur, instance régionale de concertation sur la persévérance scolaire, centre intégré de santé et de services sociaux, carrefour jeunesse-emploi, centre local de développement, etc.);
- Le nombre d'élèves par niveau
- Le degré de motivation des élèves
- La mobilisation du personnel
- L'offre pédagogique de l'établissement
- L'offre des services complémentaires
- Les caractéristiques des relations entre le personnel et les élèves
- Le climat organisationnel

Forces et zones de vulnérabilité : zones de vulnérabilité

- Indice du faible revenu
- Le nombre d'élèves ayant un PI
- Le % d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage
- Le % d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage qui sont intégrés
- Le % d'absentéisme
- La proportion d'élèves capables d'organiser leur travail de façon satisfaisante
- L'équipement technologique
- La disponibilité des locaux

Enjeux, orientations et objectifs

Enjeu : La réussite des élèves en mathématique

Orientation : Rehausser le niveau des compétences en littératie et numératie

Objectif : Accroître le pourcentage d'élèves se situant dans une zone de non-vulnérabilité dans la compétence raisonner de 75,2 % à 80,2 % D'ici juin 2027